

COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 décembre 2009

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Laurent IMBERT, Alexandre COLIN, Jean-Marc NEGRIER, Christophe VILLEGGER, Henriette DUPINET.

Excusé(e)(s) : Denis DERVIN

Absentes : Hélène MAGRIT, Sammantha LEBRAUD

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

Approbation du compte rendu du dernier conseil :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

– Modification du régime indemnitaire des agents :

Le régime appliqué jusqu'alors n'est plus réglementaire depuis 2002. Afin d'être en conformité avec la loi, et de permettre une modulation en fonction de divers critères, le maire propose d'adopter le régime des indemnités d'exercice. Le montant des indemnités est fixé par arrêté interministériel du 26 décembre 1997.

Après délibérations, le conseil adopte à l'unanimité la délibération instituant le régime des indemnités d'exercice à compter de l'année 2010.

– Désignation d'un correspondant "sécurité routière" :

Les services de la préfecture nous demandent de désigner un correspondant sécurité routière, considérant que les communes ont un rôle important à jouer dans ce domaine.

Après débats, Jean-Marc NEGRIER est volontaire pour remplir cette fonction.

– Participation de la commune aux extensions de réseaux :

Le SEHV souhaite modifier la participation qu'il apporte lors des extensions de réseau. Sa contribution pourrait prendre la forme d'un fonds de concours, ce afin d'être en conformité avec les textes en vigueur. En pratique, cela ne changera pas le coût pour la collectivité, le syndicat prenant déjà en charge 50 pour cent du montant, mais la commune aurait à payer la totalité des travaux, et le syndicat en rembourserait la moitié sous forme de fonds de concours.

Après délibérations, le conseil adopte à l'unanimité la délibération proposée par le syndicat.

– Renouvellement de la convention de mise à disposition de la parcelle C 100 :

La parcelle cadastrée section C n° 100, est mise à disposition par convention à un agriculteur. Celui ci sollicite son renouvellement, mais demande l'autorisation d'exploiter le bois mort.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité de renouveler la convention, en autorisant le demandeur à exploiter le bois mort tombé à terre.

– Modalités de financement des écoles privées :

Une circulaire de septembre 2009 impose aux collectivités n'ayant pas d'école publique de participer au financement des écoles privées ou sont scolarisés les enfants domiciliés dans la commune. La collectivité pourra par conséquent être sollicité. Ceci concerne uniquement les écoles primaires.

– Motion contre la réforme des collectivités territoriales :

L'association des maires de France, ainsi que le Conseil Général proposent aux conseils municipaux de prendre une motion contre le projet de réforme des collectivités territoriales, et notamment la modification de la taxe professionnelle qui entraînerait une diminution sensible des recettes des collectivités. Pour Blanzac, la taxe professionnelle est perçue par la communauté de communes, qui reverse cependant une compensation basée sur le montant reçu lors du transfert de compétence, soit environ 52 400 euros. A l'heure actuelle, nous ignorons le devenir de cette compensation. La taxe professionnelle serait remplacée par une "cotisation locale d'activité", assise sur les valeurs foncières, et une "cotisation complémentaire", basée sur la valeur ajoutée des entreprises. Le projet comprend également un plus large transfert de compétences vers les communautés de communes et la possibilité de créer des entités nouvelles, baptisées "communes nouvelles", issue du regroupement de collectivités, à l'initiative des conseillers municipaux ou du Préfet. Un nouveau mode d'élection des délégués aux communautés de communes pourrait également être mis en place.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité d'adopter ces motions.

– **Questions diverses :**

Décision Modificative :

Il apparaît au vu du calcul de remboursement des frais de personnel du budget assainissement au budget communal qu'il manque environ 16 euros au chapitre.

Après délibérations, le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative proposée.

Noël des enfants, Vœux, Repas communal :

Le spectacle de Renato Magic est prévu vers 15 heures 30.

Organisation des vœux : La présentation de la numérotation sera faite lors de la cérémonie des vœux. Après une présentation sommaire des travaux par le maire, chaque conseiller pourra répondre aux questions de chacun, les plans de mise en place seront affichés.

Repas communal : Trois traiteurs ont été consultés, avec une proposition de menu.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de "Chez Boulette", comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, avec un montant de 20 euros par personne.

Lotissement :

Le conseil municipal décide de consulter un géomètre, afin de pouvoir faire des propositions pour l'étude de la création d'un lotissement dans le terrain communal situé à l'entrée du Bourg.

Location de vaisselle à la cantine :

Suite à de nombreuses demandes de particuliers, le conseil municipal décide à l'unanimité de remettre en place de la vaisselle à l'ancienne cantine, qui pourra être louée pour la somme de 15 euros.

Divers :

1- Réunion des associations : Lors de la réunion avec les associations, l'association des agricultrices sollicite la possibilité de pouvoir utiliser de façon ponctuelle et occasionnelle la salle polyvalente. Le conseil municipal décide d'attribuer quatre locations gratuites, comme aux autres associations.

2- Le SEHV a remis le bilan énergétique de la salle polyvalente, conformément à l'adhésion de la commune au service "maîtrise de l'énergie". La grosse économie consistera au changement de tarif, pour revenir au tarif bleu. Ceci diminuerait le cout d'environ 25 %. Une demande de devis à EDF est en cours.

3- Le niveau de l'étang de Rouffignac étant à peine revenu au trop plein, le maire a pris la décision, en accord avec le pisciculteur, de reporter la pêche au 6 février 2010. Le bassin a été refait, et l'accès en est facilité.

4- Mr Iché, du cabinet A2R a été sollicité pour faire une étude d'aménagement et de réfection de la route de Gattebourg. L'aménagement pourrait consister à la mise en place de ralentisseurs, ou de rétrécissements.

5- Communauté de communes : le projet de médiathèque et des points lecture suit son cours, et l'étude de la création d'une zone d'activité au Monteil est terminée. Le conseil communautaire, lors de sa dernière séance a décidé de lancer la consultation des entreprises pour le choix du maître d'œuvre.

6- Le bulletin va être distribué au cours des prochains jours.

Date du prochain conseil : Elle est fixée au Mardi 26 Janvier 2010, à 20 heures.

Aucun autre sujet n'étant abordé, et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 heures 35